

En collaboration avec le professeur Shoba Sivaprasad Wadhia, Penn State Law Center for Immigrants' Rights Clinic

## Muslim Ban 3.0 – Fiche d'information

(Mise à jour en juillet 2018)

Le 24 septembre 2017, les dispositions sur son interdiction faite aux Musulmans d'entrer sur le territoire (Muslim Ban 2.0) étant sur le point d'expirer, le Président Trump a publié une proclamation présidentielle qui a étendu l'interdiction d'entrer sur le territoire aux ressortissants de la plupart des six pays visés par le Muslim Ban 2.0 tout en imposant de nouvelles restrictions aux autres. Le Muslim Ban 3.0, promulgué par la Proclamation du Président Trump, excluait initialement les voyageurs de huit pays – le Tchad, l'Iran, la Libye, la Corée du nord, la Somalie, la Syrie, le Vénézuéla et le Yémen – et imposait des restrictions propres à chacun d'entre eux. Cette interdiction s'applique aux ressortissants des pays touchés qui demandent un visa pour entrer aux États-Unis. Le 10 avril 2018, le Tchad a été retiré des pays de la liste visés. Le 26 juin 2018, la Cour suprême des États-Unis a confirmé le Muslim Ban 3.0. Par conséquent, la politique demeurera en vigueur indéfiniment.

### Quels sont les pays visés et comment le sont-ils ?

La nouvelle interdiction vise actuellement des personnes originaires de 7 pays. **Le Soudan a été exclu de cette version de l'interdiction et le Tchad a été retiré de la liste des pays ciblés en avril 2018 :**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Iran</b> : L'entrée aux États-Unis de ressortissants iraniens à titre d'immigrants et de visiteurs temporaires est suspendue, <i>sauf</i> pour les ressortissants iraniens qui entrent au Canada en vertu de visas F, M et J. Ce dernier groupe peut faire l'objet d'un contrôle renforcé.</li><li>○ <b>Libye</b> : L'entrée aux États-Unis de ressortissants libyens en tant qu'immigrants et visiteurs temporaires pour affaires ou en tant que touristes est suspendue.</li><li>○ <b>Corée du nord</b> : L'entrée aux États-Unis de ressortissants nord-coréens à titre d'immigrants et de non-immigrants est suspendue.</li><li>○ <b>Syrie</b> : L'entrée aux États-Unis de ressortissants syriens à titre d'immigrants et de non-immigrants est suspendue.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Vénézuéla</b> : L'entrée aux États-Unis de certains fonctionnaires du gouvernement vénézuélien et des membres de leur famille en tant que visiteurs pour affaires ou en tant que touristes est suspendue.</li><li>○ <b>Somalie</b> : L'entrée aux États-Unis de ressortissants somaliens à titre d'immigrants est suspendue. Les ressortissants somaliens cherchant à entrer aux États-Unis en tant que non-immigrants feront l'objet d'une surveillance supplémentaire.</li><li>○ <b>Yémen</b> : L'entrée aux États-Unis de ressortissants yéménites à titre d'immigrants et de visiteurs temporaires pour affaire ou tourisme est suspendue.</li></ul> |
|--|---|

### Qui est admissible à titre d'immigrant ?

Les immigrants sont ceux qui cherchent à être admis aux États-Unis de façon permanente par l'intermédiaire d'un membre de leur famille, d'un employeur américain ou du Diversity Lottery Program.

### Qui est admissible à titre de non-immigrant ?

Les non-immigrants sont ceux qui cherchent à être admis aux États-Unis à titre temporaire, comme les visiteurs d'affaires, les touristes, les étudiants, les étudiants, les étudiants en échange, les universitaires et les travailleurs temporaires.

### Qui est exempté de la nouvelle interdiction ?

- Les résidents permanents légaux (titulaires de la carte verte) ;
- Ceux qui ont été admis ou en liberté conditionnelle après les dates d'entrée en vigueur prévues à l'article 7 de la Proclamation ;
- Ceux qui ont un document valide, par ex. une lettre de transport, une feuille d'embarquement appropriée ou un document de libération conditionnelle anticipée – à la date d'entrée en vigueur de la Proclamation ;
- Ceux qui ont la double nationalité lorsqu'ils sont titulaires d'un passeport délivré par un pays qui n'est pas touché ;
- Ceux qui voyagent avec des visas diplomatiques comme un visa G ;
- Ceux à qui l'asile a été accordé, qui ont été admis en tant que réfugiés ou qui ont bénéficié d'une aide connexe.

*Les renseignements contenus dans la présente fiche d'information sont fournis à des fins éducatives seulement et non dans le cadre d'une relation avocat-client. Ils ne remplacent pas les conseils d'experts juridiques, fiscaux ou autres conseils professionnels adaptés à votre situation particulière. Nous vous recommandons de consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration.*

*En collaboration avec le professeur Shoba Sivaprasad Wadhia, Penn State Law Center for Immigrants' Rights Clinic*

### **Qui peut demander une dérogation dans le cadre de la nouvelle interdiction ?**

Selon l'article 3 de la Proclamation, des dérogations peuvent être accordées dans les circonstances suivantes:

- Lorsque le refus d'entrée causerait à l'étranger une contrainte excessive et que son entrée ne constituerait pas une menace à la sécurité nationale ou à la sûreté publique et serait dans l'intérêt national ; et
- Au cas par cas. Les dérogations au cas par cas ne peuvent pas être accordées de façon catégorique, mais peuvent l'être dans des circonstances particulières, par exemple :
  - Ceux qui ont déjà été admis et à l'extérieur des États-Unis ;
  - Ceux qui ont établi des contacts importants avec les États-Unis, mais actuellement à l'extérieur des États-Unis à la date d'entrée en vigueur ;
  - Ceux qui cherchent à entrer aux États-Unis pour des obligations commerciales ou professionnelles importantes ;
  - Ceux qui cherchent à visiter ou à résider avec un membre de leur famille proche et dont le refus causerait des difficultés excessives ;
  - Ceux qui sont un nourrisson, un jeune enfant, une personne adoptée, ou qui ont besoin de soins médicaux urgents ou qui sont soumis à des circonstances spéciales ;
  - Ceux qui sont employés par le gouvernement des États-Unis ; et
  - Ceux qui voyagent à des fins liées aux affaires avec le gouvernement américain ou au nom de certaines organisations internationales.
- Malgré l'inclusion de dispositions relatives aux dérogations dans le Muslim Ban 3.0, le gouvernement a fourni très peu d'informations sur la façon dont le processus d'examen des dérogations fonctionne. Les données publiées montrent que le gouvernement a rejeté la grande majorité des demandes de dérogation qu'il a reçues.

*Pour plus de renseignements sur le Muslim Ban et/ou pour demander de l'aide dans la préparation d'une demande de dérogation, veuillez contacter :*

Défenseurs musulmans  
[noban@muslimadvocates.org](mailto:noban@muslimadvocates.org)

ou

202-897-2622

Penn State Law Center for Immigrants' Rights Clinic  
[centerforimmigrantsr@pennstatelaw.psu.edu](mailto:centerforimmigrantsr@pennstatelaw.psu.edu)

D'autres ressources sur l'interdiction des musulmans préparées par la Clinic sont disponibles [ici](#).

American-Arab Anti-Discrimination Committee  
[legal@adc.org](mailto:legal@adc.org)

ou

202-244-2990